

15 mars 2005

05.117
ad 05.019**Postulat du groupe PopEcoSol****L'italien et le grec ne doivent pas disparaître de l'Université**

Personne ne conteste le fait que l'Université change et que des réformes s'imposent. Comme chacun sait, le plan d'intentions du rectorat s'inscrit dans le cadre du processus dit de Bologne fondé sur une logique de centralisation et de "pôles d'excellence". Mais en l'absence d'une stratégie transparente et d'un plan d'ensemble clair – par exemple dans le cadre de BENEFRRI ou d'AZUR – *montrant où et dans quelles conditions* auront lieu les différents enseignements, nous ne pouvons accepter la suppression de cours aussi fondamentaux que le grec ancien et l'italien.

La loi fédérale prévoit que les filières de moins de vingt étudiant-e-s par année ne seront plus subventionnées par la Confédération. Sans une coopération bien pensée et effective entre les différentes universités et cantons, cette logique menace – au gré des modes – de nombreux enseignements universitaires. Les "modes" étant plus ou moins partout les mêmes, l'Université de Neuchâtel ne sera pas la seule institution à compter moins de vingt étudiant-e-s dans telle ou telle filière. Sans regroupement volontaire, ce sont partout les mêmes enseignements qui risquent d'être supprimés. L'allemand risque de connaître le même sort que l'italien.

La logique de concurrence qui prévaut actuellement entre les Hautes écoles universitaires, renforcée par l'obligation de respecter les normes de l'organisation pour l'accréditation de la qualité (OAQ), menace, à terme, la faculté des lettres, voire l'Université de Neuchâtel dans son ensemble: il n'y a en effet pas que le grec et l'italien qui ne répondent pas aux normes d'un minimum de vingt étudiant-e-s débutant chaque année. En l'absence d'un centre de coordination et de règles de coordination interuniversitaires claires, une petite université comme la nôtre, même si elle est capable de contribuer de façon remarquable à la recherche fondamentale et d'offrir aux étudiant-e-s un cadre propice au travail, est en effet plus menacée par un système de concurrence que ne l'est une grande institution.

La manière d'envisager les réformes pour l'Université de Neuchâtel est en outre problématique. En lieu et place d'une réflexion approfondie au niveau des différentes facultés et d'une vision coordonnée sur le plan romand, ce sont les départs des professeurs qui deviennent les critères déterminants pour le changement souhaité. Chaque retraite – ou insertion d'un professeur dans une autre université – sonne tendanciellement le glas de l'enseignement en question. Ainsi, en une année, la faculté des sciences a déjà perdu quatre chaires, et une autre suppression est prévue pour 2007 (prochaine retraite d'un professeur).

Si l'on peut admettre qu'à l'avenir on ne pourra pas tout faire partout et qu'il faut trouver des "niches", il est alors plus nécessaire que jamais de sortir du cadre strictement cantonal pour voir comment assurer la pérennité d'enseignements aussi fondamentaux que l'italien – une de nos quatre langues et cultures nationales – et le grec ancien qui se trouve à la base de nos sociétés. Nous demandons au Conseil d'Etat d'entamer très rapidement des discussions entre les différentes Hautes écoles universitaires concernées, notamment dans le cadre BENEFRRI (Berne/Neuchâtel/Fribourg) et AZUR (Genève/Lausanne/Neuchâtel), afin de trouver des solutions viables et aptes à répondre aux revendications légitimes du maintien de l'enseignement universitaire de l'italien et du grec. Compte tenu de leur importance politique et historique, l'accès à ces deux filières doit être garanti au-delà et indépendamment des modes passagères. La formation et la recherche universitaires doivent en effet être définies par un projet humaniste et non uniquement par des modes, une logique de rentabilité à court terme ou des intérêts conjoncturels propres à l'économie.

C'est pourquoi nous prions le Conseil d'Etat d'examiner avec le rectorat et au travers d'un dialogue renoué avec l'ensemble de la communauté universitaire:

1. comment l'Université de Neuchâtel peut, à l'avenir, assurer des filières d'étude dans les trois langues officielles de la Suisse;
2. comment elle peut maintenir une chaire de grec ancien;
3. s'il n'y aurait pas lieu de changer sur certains points la nouvelle loi sur l'Université et de prévoir un règlement d'application qui permette à l'avenir un fonctionnement plus satisfaisant.;

4. de suspendre temporairement l'application de la mesure 44 (objectif 9) du plan d'intentions concernant les maîtres-assistants.

. /.

Concernant les étudiant-e-s, le Conseil d'Etat est prié en outre d'examiner comment l'Université de Neuchâtel peut développer des conditions-cadres favorisant l'accès aux études, l'égalité des chances et la réussite des études. Comment elle peut, en particulier, garantir aux étudiant-e-s qui s'y inscrivent la possibilité de mener un cursus complet sur son site dans les filières d'études choisies ou, à défaut, de garantir des aides à la mobilité lorsque celle-ci est rendue obligatoire pour suivre certains cours dans d'autres universités tout en laissant les étudiant-e-s immatriculés-e-s, si possible, dans notre Université. Différentes mesures, telles qu'une offre suffisante de logements financièrement accessibles, mais aussi la représentation des femmes dans les différentes instances de décision et le maintien d'un enseignement transversal en "Etudes genre" au niveau du bachelor pourraient contribuer à l'attractivité de l'Université de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat est prié d'examiner le bien-fondé de ces demandes.

Signataires: M. Ebel, D. de la Reussille, F. Staehli, M. Zurita, A. Bringolf, H. Jenni, F. Bonnet, C. Stähli-Wolf, J.-P. Veya, Patrick Erard, G. Spoletini et G. Hirschy.